

Communiqué de presse

Réduire votre facture d'électricité : Nîmes Métropole et Voltalis signent un partenariat inédit dans le Gard

Vendredi 3 février 2023 – Nîmes Métropole. Réduire votre facture d'électricité ? C'est possible, facile et gratuit ! Première collectivité du Gard à s'engager dans cette démarche écocitoyenne, Nîmes Métropole a signé un partenariat avec Voltalis pour lancer une action concrète en faveur de la sobriété énergétique : l'installation de boîtier dans les foyers chauffés à l'électricité, permettant de piloter intelligemment les radiateurs électriques. Propriétaires ou locataires, vous pouvez bénéficier gratuitement de ce service innovant qui ne nécessite pas de travaux. A la clef, jusqu'à 15% d'économies d'électricité !

Engagée en faveur de la transition énergétique du territoire, Nîmes Métropole a lancé en 2021 son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), et en 2022 son Plan de sobriété énergétique. Des plans ambitieux qui proposent notamment l'accompagnement spécifique pour la sobriété énergétique dans l'habitat résidentiel et tertiaire, et le développement d'une production énergétique locale respectueuse de l'environnement ([En savoir plus ici](#)).

Dans ce cadre, Nîmes Métropole a signé un partenariat avec la société Voltalis pour lancer une action concrète : chacun des quelque 51 300 foyers du territoire chauffés à l'électricité pourra être équipé gratuitement d'un dispositif connecté de maîtrise et de réduction de sa consommation électrique. Tous les particuliers et professionnels du territoire chauffés électriquement, propriétaires comme locataires, peuvent bénéficier de ce dispositif innovant qui permet de réaliser jusqu'à 15% d'économies d'électricité.

« L'objectif est de redonner du pouvoir d'achat aux ménages en réalisant des économies, tout en agissant en faveur de la transition énergétique chère à notre écométropole », rappellent Franck Proust, président de Nîmes Métropole, Pierre Lucchini, vice-président délégué aux énergies renouvelables, à la transition et à la sobriété énergétique, et Maurice Gaillard, membre du Bureau communautaire délégué à l'urgence climatique et au PCAET.

Infos pratiques :

- Voltalis
- nimesmetropole@voltalis.com / 05 40 25 69 96 (appel non surtaxé, du lundi au samedi, 9h-18h) / www.voltalis.com
- A noter que Voltalis recrute des conseillers en économies d'énergie et des techniciens d'installation.

Pour aller plus loin :

Comment ça marche ?

Le dispositif Voltalis permet d'agir sur le chauffage, c'est-à-dire le poste principal de dépenses d'un foyer chauffé à l'électrique - 66 % de la consommation totale du logement selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ([Ademe](#)), et de le réduire, sans avoir à changer ses radiateurs ou son fournisseur d'énergie. Concrètement, le dispositif Voltalis se pilote intelligemment grâce à de petits boîtiers très discrets accrochés aux radiateurs électriques (*Voir photos dans « Supports à disposition »*).

Pourquoi est-ce gratuit ?

Les foyers équipés bénéficient de leur espace personnel MyVoltalis, à partir duquel ils peuvent suivre leurs consommations électriques, affiner la programmation de leur chauffage pour ne chauffer que lorsque cela est nécessaire et ainsi limiter le gaspillage. Les foyers demandeurs du dispositif sont équipés gratuitement et sans abonnement puisque la technologie Voltalis est rémunérée par ailleurs pour le bénéfice qu'elle apporte au réseau électrique, notamment lors des pics de consommations.

En quoi ce dispositif participe à la transition énergétique ?

Lors des pics de consommation hivernaux ou des baisses de production des énergies renouvelables, le réseau risque un déséquilibre : pour compenser, la production est augmentée, en faisant appel aux centrales thermiques fonctionnant au gaz, charbon ou fioul. C'est lors de ces déséquilibres que le dispositif Voltalis rentre en jeu en réduisant très brièvement la puissance de dizaines de milliers d'appareils de chauffage partout en France, sans jamais impacter le confort des occupants. Le réseau est alors soulagé (baisse temporaire de la consommation nationale), ce qui limite le recours à des centrales thermiques polluantes tout en réduisant le risque de coupures.

Qui peut bénéficier de ce dispositif innovant ?

Tous les particuliers et professionnels du territoire chauffés électriquement, propriétaires comme locataires, peuvent bénéficier de ce dispositif innovant. Pour cela, en coordination avec Nîmes Métropole, Voltalis a réservé des boîtiers et dédié une équipe d'installateurs à notre territoire. L'installation est réalisée par un technicien agréé, généralement local. Elle dure environ 2 heures 30 pour un logement standard.

Supports à disposition :

- 1- [Courrier de Voltalis et Nîmes Métropole aux habitants de l'Agglomération, présentant le dispositif](#)
- 2- [Flyer présentant le dispositif](#)
- 3- [Affiche](#)
- 4- [Photo 1 du dispositif Voltalis](#)
- 5- [Photo 2 du dispositif Voltalis](#)
- 6- [Photo 3 du dispositif Voltalis](#)
- 7- [Photo 4 du dispositif Voltalis](#)

Contacts Presse :

Pour Nîmes Métropole : Sabine Torres - sabine.torres@nimes-metropole.fr - 06 81 41 52 34

Pour Voltalis : Stéphy Déka - stephy@lagencerp.com ou voltalis@lagencerp.com – 07 63 18 60 15 / Raya Rizk - raya@lagencerp.com - 07 85 15 22 40